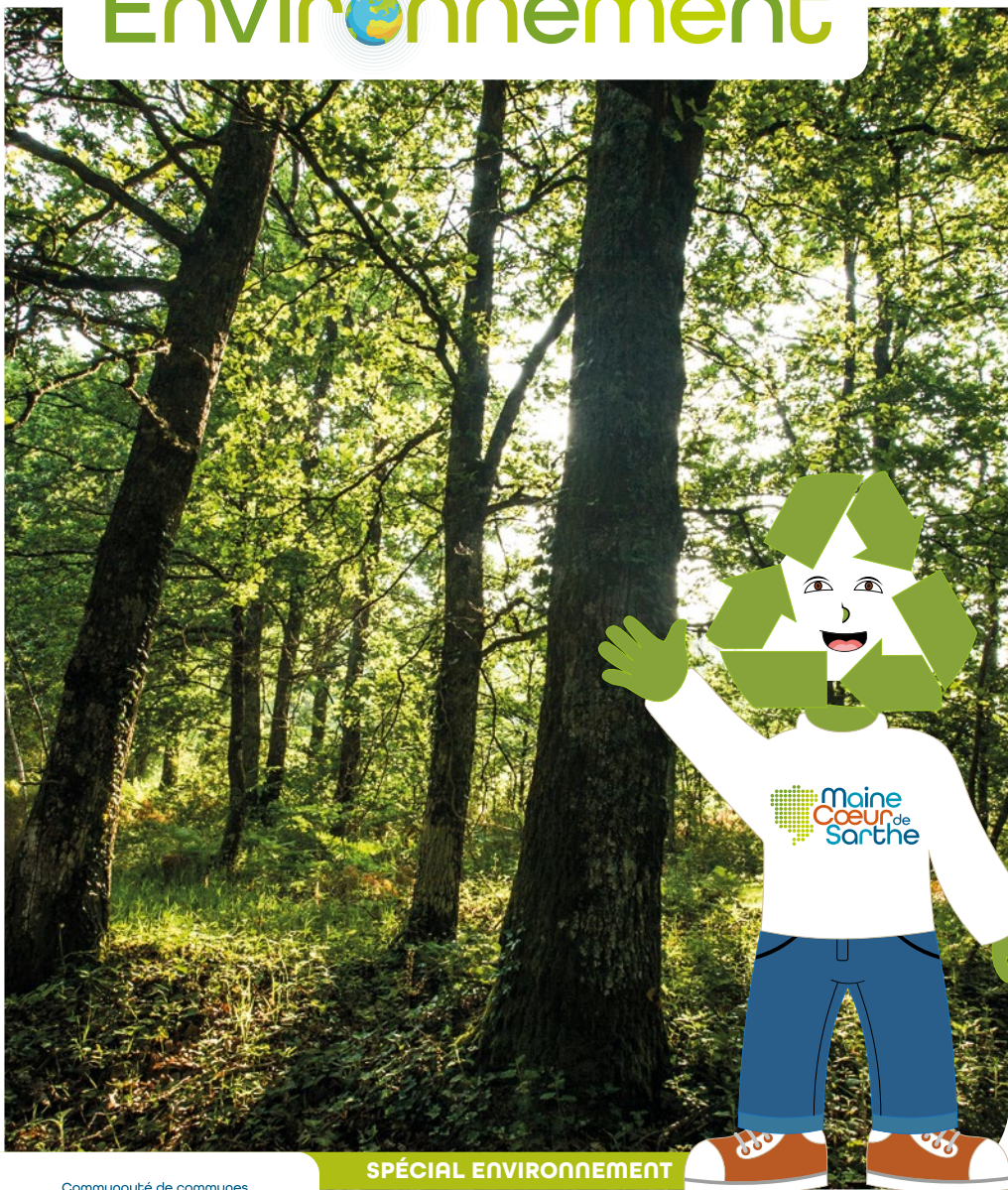


maine Cœur Environnement

BULLETIN
À CONSERVER



SPÉCIAL ENVIRONNEMENT

Communauté de communes

maine
Cœur de
Sarthe

Ballon-Saint Mars • Courcebœufs • Joué-l'Abbé • La Bazoge
La Guierche • Montbizot • Neuville-sur-Sarthe
Saint-Jean-d'Assé • Saint-Pavace • Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Souillé • Souigné-sous-Ballon • Teillé



Édito par Alain Besnier

Vice-président en charge de l'eau, assainissement, déchets et de l'environnement

et Jean-Michel Lerat

Conseiller délégué à la collecte, au traitement et à la valorisation des déchets

À travers ce livret, nous souhaitons vous présenter tous les outils et équipements que nous mettons à votre disposition pour la gestion de vos déchets au quotidien.

À compter du 8 avril 2022, les modes de collecte sont harmonisés pour l'ensemble des foyers du territoire et identiques pour tous. Pour vous aider dans cette organisation, **Recyclo**, notre nouvelle mascotte vous apporte des petits conseils et quelques astuces.



Mais qui est Recyclo ?

Très sensibles à la protection de notre environnement, les jeunes de notre territoire, par le biais de nos conseils municipaux enfants ou dans leur classe, mènent des actions pour que nos espaces soient plus propres, pour améliorer le tri, pour jeter moins... Dans cette dynamique, nous avons organi-

« Le déchet le plus facile et le moins cher à traiter reste celui que nous ne produisons pas »

sé un concours de dessin auprès des enfants des écoles de notre Communauté de communes. Après une sélection parmi les 250 dessins produits, Recyclo est officiellement né début 2022.

Bien que les industriels travaillent sur la recyclabilité de nos emballages, c'est avant tout le bon geste de tri qu'il faut faire prévaloir pour garantir leur recyclage. La gestion et la diminution de nos volumes de déchets sont des enjeux primordiaux pour préserver nos ressources en matières premières et limiter l'impact sur

notre environnement. Il faut savoir que tout ce que l'on ne trie pas, est traité en incinération ou enfoui dans notre sol. Les coûts de traitement sont également très importants et impactent directement le montant de la redevance.

Pour consommer autrement, vos élus, les techniciens de notre Communauté de communes et Recyclo sont à votre écoute et à vos côtés pour que tous ensemble nous changions notre mode de consommation, **car n'oublions pas que le déchet le plus facile et le moins cher à traiter reste celui que nous ne produisons pas.**

SOMMAIRE

- Les emballages recyclables et les papiers 03
- Les ordures ménagères 04
- La collecte 05
- Le verre 06
- Les astuces de Recyclo 07
- Les déchets verts 10
- Les déchèteries 11
- Une seconde vie pour son électroménager 14
- La redevance ordures ménagères 15
- Pour aller plus loin 16



ZA Les Petites Forges • 918, rue des Petites Forges
72380 Joué-l'Abbé
Téléphone : 02 43 27 37 20
Mail : contact@mainecoeurdesarthe.fr

Horaires d'ouverture

Lundi au Mercredi 9 h - 12 h / 14 h - 17 h
Vendredi 9 h - 12 h / 14 h - 16 h

www.mainecoeurdesarthe.fr



Tous les emballages et papiers vont dans mon bac jaune !

collecté tous les 15 jours



Aérosols, barquettes alu, boîtes de conserves

Pots : yaourt, rillettes, crème fraîche...



IMPORTANT
Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.



Journaux, magazines, tous les papiers, enveloppes...



Bouteilles et flacons en plastique

Si la taille du bac jaune est insuffisante pour contenir tous vos emballages entre deux collectes, contactez la Communauté de communes, une solution peut vous être apportée.

Si trop d'erreurs de tri, le bac peut être laissé sur place.



Barquettes plastique et polystyrène



Sacs, films, sachets...



Blisters



Briques alimentaires, emballages en carton

Bien vidés, inutile de les laver



Les interdits du tri



Médicaments



Restes de repas et épluchures des fruits et légumes



Couches



Matériel informatique



Jouets en plastique



Chaussures et textiles



Les ordures ménagères

Les ordures ménagères, dans mon sac vert !

collecté toutes les semaines



Vaisselle cassée



Masques



Jouets en plastique



Produits d'hygiène :
cotons tiges, cotons,
pansements et
compresses



Gobelets en
plastique



CD, DVD...



Restes de repas
non compostables



Couches



Mouchoirs en papier, essuie-
tout et serviettes jetables

Informations sur la collecte des ordures ménagères

Le sac vert doit être sorti **la veille du jour de collecte** et déposé au sol ou dans un **conteneur personnel** (non fourni par la Communauté de communes). **Il est important de ne pas le mettre dans le bac jaune** car les ordures ménagères et les emballages recyclables sont collectés par deux camions différents.

Si vous souhaitez **acheter un conteneur** pour y déposer votre sac d'ordures ménagères, renseignez-vous auprès des enseignes de bricolage.

Où récupérer sa **dotation annuelle de sacs** ? En mairie au début du mois de janvier ou à la Communauté de communes le reste de l'année.

L'utilisation de ces sacs revêt un **caractère obligatoire**. Si votre dotation n'est pas suffisante et que vous en manquez en cours d'année, des rouleaux sont en vente à la Communauté de communes.

Les épluchures et restes de repas ne vont pas dans le sac vert mais au **composteur**.

Vous quittez le territoire ? Le bac jaune doit rester dans le logement, en revanche vous pouvez emporter avec vous les sacs verts.



La collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables

Calendrier des jours de collecte

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
La Bazoge	Joué-l'Abbé	Ballon-Saint Mars	Courcebœufs	Montbizot
Teillé	La Guierche	Saint-Pavace	Neuville-sur-Sarthe	Saint-Jean-d'Assé
	Sainte-Jamme-sur-Sarthe		Souigné-sous-Ballon	
	Souillé			

Attention !

La collecte des ordures ménagères a lieu toutes les semaines et la collecte des emballages et des papiers tous les 15 jours. Se référer au calendrier distribué annuellement et disponible sur le site de la Communauté de communes. Deux camions différents passent pour collecter les ordures ménagères et les emballages / papiers à des horaires différents. Merci de sortir votre bac et votre sac la veille.

Présenter ses déchets pour la collecte

Afin de faciliter la collecte des déchets en porte à porte, merci de bien vouloir respecter les gestes suivants :



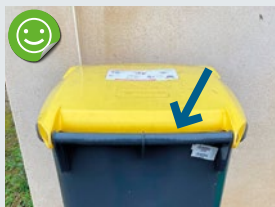
Déposer son sac et son bac jaune correctement sur le domaine public



Ne pas attacher son bac



Ne pas fixer son sac avec un nœud sur un support



Tourner son bac à couvercle jaune poignée vers la rue



Faciliter le passage du camion



Le verre

La collecte du verre en PAV

À déposer en **Points d'Apports Volontaires**, sur sa commune



IMPORTANT
Merci de bien
vider les contenants,
sans les rincer
et sans bouchon,
ni couvercle.



Bouteilles en verre



Pots, bocaux
et flacons



Les interdits

Ampoules

Vaisselle

Pots en terre

Miroirs

Vitres

Verres à boire

Capuchons de bouteilles

Bouchons

ATTENTION

à vos horaires
de dépôt afin
de respecter
le voisinage aux
abords du PAV.

Où trouver les conteneurs à verre ?



Ballon-Saint Mars

Parking François Nicolas
Parking salle des fêtes
Rue de Moulins
Rue Verte

Courcebœufs

Parking du cimetière
Rue des Charmes
Terrain de loisirs

Joué-l'Abbé

Parking du cimetière
Parking salle de sports
Salle polyvalente

La Bazoge

Complexe sportif Claude Fortin
Cour des Poiriers
Rue Haut du lac
Impasse de la Sonnette
Parking de la mairie
Parking de l'Envol
Parking du U Express
Plan d'eau
Rue de la Madeleine
Rue des Glycines
Rue des Tulipes
Rue du Frêne
Rue de Martfeld

La Guierche

Camping
Rue des Coteaux de la Pierre
Impasse du stade
Salle polyvalente

Montbizot

Camping
Déchèterie
Route des Croix de Montigné
Rue du Vieux Tertre

Neuville-sur-Sarthe

Abords du stade
Allée du Courty
Atelier municipal
Déchèterie
Parking covoit. La Trugalle
Place du Vieux Moulin
Salle polyvalente

Saint-Jean-d'Assé

La Fuie
Parking du parcours pêche
Parking salle polyvalente
Route de Sainte-Jamme
Rue de la Perrière
Rue du Chêne

Saint-Pavace

Atelier communal
Parking du Domé
Parking du cimetière

Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Collège Jean Rostand
Parking de l'Eglise
Rue Champ du Haut
Rue de Verdun
Rue du Saulay
Salle polyvalente
Terrain de football

Souillé

Parking de la mairie

Souigné-sous-Ballon

Allée du Château
Route de Courcebœufs
Route des Crêtes
Salle polyvalente - Allée de l'Étrillon

Teillé

Route de Saint-Marceau



Je gagne de la place dans mon bac jaune

En compressant mes bouteilles

Compresser ses bouteilles verticalement permet de gagner de la place dans son bac jaune. Toutefois, **attention à ne pas les écraser horizontalement**, cette pratique n'est pas adaptée au processus de tri des déchets. **Pourquoi ?** Car le centre de tri Valorpôle 72* utilise un procédé de tri balistique. Cette méthode de tri automatisé permet de séparer les corps creux (bouteilles, briques alimentaires, conserves) des corps plats (journaux, magazines, papiers, cartonnets). Grâce à un système de vibration, les déchets prennent une direction opposée selon qu'ils soient creux ou plats. Si les bouteilles sont écrasées, elles se comportent comme un corps plat et se retrouvent alors mélangées avec le papier.

*Visite possible, inscription auprès de nicolas.letourmy@mainecoeurdesarthe.fr



Je facilite le tri

En vidant entièrement mes contenants



En évitant d'emboîter mes emballages recyclables

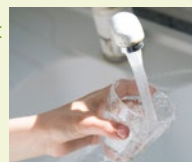


Mais avant tout, je réduis mes déchets

En apposant une étiquette **STOP PUB** sur ma boîte aux lettres. Des étiquettes STOP PUB sont disponibles en mairie lors de la distribution des sacs en janvier ou à la Communauté de communes.



En consommant l'eau du robinet à la place de l'eau en bouteille.



En privilégiant les éco-recharges et l'achat en vrac.



Le compostage

Je composte mes déchets organiques

Le compostage est un procédé de dégradation naturelle des matières organiques, par des micro-organismes, en présence d'humidité et d'oxygène. À partir de déchets de jardin et de cuisine, le compostage permet d'obtenir gratuitement un amendement organique, le compost, structurant naturel nécessaire à la vie du sol et libérant lentement des éléments minéraux. La pratique du compostage s'avère économique et environnementale : elle permet d'éviter l'achat et l'utilisation d'engrais chimique, diminue la quantité de déchets ménagers (environ 100kg/personne/an) et limite ainsi les coûts liés à l'élimination des déchets.



Quels déchets sont compostables ?

Tout déchet organique est compostable !

Le reste est une histoire de recette, de dosage et de précaution d'usage...



Les déchets de jardin

- Les fleurs fanées, les plantes, les fanes du potager...
- Les tontes de gazon, les feuilles, les tailles de haies et d'arbustes (réduites en morceaux)

Les déchets de cuisine

- Épluchures, coquilles des fruits secs (noix, noisettes...)
- Restes de légumes, de fruits, de repas (riz, pâtes...)
- Coquilles d'œufs
- Filtres et marc de café, sachets d'infusion

Les autres déchets

- Sciures, copeaux (non traités)
- Serviettes en papier, essuie

- tout (non colorés)
- Fumiers d'animaux d'élevage
- Paillage d'animaux domestiques herbivores

Attention à ne pas déposer

- Matières carnées (viandes)
- Matières synthétiques
- Plastiques
- Métaux, verres
- Litières non dégradables d'animaux
- Poussières de sacs d'aspirateur
- Gravats, pierre





Comment réaliser son compost ?

- 🍃 **Oxygéner** : à chaque apport, il est important de bien mélanger votre compost pour apporter de l'oxygène aux micro-organismes responsables de la décomposition
- 🍃 **Humidifier** : le compost doit être légèrement humide. Si besoin l'arroser ou le laisser ouvert par temps pluvieux
- 🍃 **Apporter une nourriture équilibrée** :
 - ➔ 50 % de déchets azotés (épluchures, restes de repas et déchets verts)
 - ➔ 50 % de déchets carbonés (branches broyées*, feuilles mortes, cartons, papiers)

*du broyat est disponible en déchèterie de Montbizot



Quelques astuces pour devenir un pro du compost

La fabrication d'un compost de qualité nécessite une attention particulière. Des difficultés dans sa réalisation ne sont toutefois pas à exclure. Voici quelques astuces simples pour les éviter.

Odeur désagréable ou tas de compost froid :

- Manque d'air, déchets trop tassés et trop fins
- Trop d'humidité

Solution : Retourner le tas et ajouter des déchets carbonés. Diminuer l'apport de déchets humides et protéger des fortes pluies.

Le tas et le cœur du compost sont secs :

- Trop de déchets carbonés et grossiers
- Quantité de déchets à composter trop faible
- Manque d'azote

Solution : Retourner le compost et l'humidifier, y ajouter des déchets de cuisine et des matériaux verts riches en azote.

Les animaux sont attirés :

- Mauvais recouvrement des déchets de cuisine

Solution : Recouvrir constamment les déchets de cuisine avec des déchets carbonés et mélanger.

Astuce :

En pratiquant le mulching lorsque je tonds, je gagne du temps et produis moins de déchets.



Comment obtenir un composteur ?

La Communauté de communes met à disposition gratuitement des composteurs. La remise du composteur se fait suite à une réunion compostage au cours de laquelle les bonnes pratiques en matière de compostage sont présentées. La demande de composteur s'effectue sur le site de la Communauté de communes.

Flashez le QR code :





Bien gérer ses déchets verts

Améliorer sa méthode de jardinage avec le broyage

En jardinier novice,

il est commun d'utiliser la méthode de jardinage suivante, peu respectueuse de l'environnement :

- Achat de terreau pour enrichir son sol
- Utilisation de désherbant pour enlever les mauvaises herbes (bien que les désherbants ne soient plus très efficaces)
- Arrosage de son potager ou ses arbustes tous les jours pour garantir un jardin verdoyant
- Visite régulière à la déchèterie pour y déposer la tonte issue de l'arrosage fréquent.



À cette méthode de jardinage fastidieuse il existe une alternative, le broyage !

La valorisation du broyat permet un retour de la matière organique au sol, avec de nombreux bienfaits :

- Protection physique du sol (du froid, des fortes précipitations)
- Nutrition et structuration du sol par sa décomposition progressive
- Développement de l'activité biologique et de la biodiversité
- Réduction des besoins en arrosage par le maintien de l'humidité

- Limitation des herbes indésirables
- Mise en valeur esthétique des plantations ou des cheminements et couverture de sols nus
- Amendement carboné pour le processus de compostage

L'investissement d'un broyeur pouvant être onéreux, l'achat mutualisé entre voisins ou l'appel à un loueur de matériel professionnel sont des solutions plus économiques pour broyer ses déchets verts.

Bon à savoir !



Il est possible de valoriser ses branches en réalisant des palissades de branches tressées appelées « haies sèches ». Celles-ci peuvent être utilisées comme barrière pour protéger son potager des animaux.

Brûler les déchets verts, c'est interdit, toute l'année !

Au-delà des possibles troubles du voisinage que peuvent générer les odeurs et la fumée, ainsi que les risques de propagation d'incendie, le brûlage des déchets verts à l'air libre émet de nombreux polluants en quantité importante. Les particules de ces polluants véhiculent des composés cancérogènes.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus quand les végétaux sont humides. Tous les déchets verts sont visés par cette interdiction : tonte de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus de débroussaillage etc... Attention, les incinérateurs de jardin ne consti-

tuent pas non plus une solution et polluent tout autant.



Le saviez-vous ?

50 kg de végétaux brûlés à l'air libre = 14 000km parcourus par une voiture à essence neuve en termes d'émission de particules polluantes et toxiques.

L'interdiction de brûler les déchets verts concerne les particuliers et les entreprises. Brûler ses déchets peut être puni d'une amende de 450€.



Les déchèteries

Montbizot & Neuville-sur-Sarthe

Les déchets acceptés

La liste des déchets acceptés est mentionnée sur le site internet de la Communauté de communes



Sont interdits : l'amiante, les produits radioactifs, les explosifs, les munitions, les fusées de détresse et les pneus (sauf 2 collectes par an).

Les apports en déchèterie sont limités à 1m³ par jour d'ouverture et par matériau. Pour des volumes importants à déposer, contactez le service environnement de la Communauté de communes.



Le nombre de passage

La carte magnétique est créditée de **24 passages/an**. Une unité est débitée à chaque passage en déchèterie. Au-delà, un forfait de 4 passages supplémentaires peut être acheté 15 €, puis les passages suivants sont facturés 5 €.

Recharge et suivi des passages

La recharge de **24 unités** s'effectue automatiquement **tous les ans, le 1^{er} janvier** (le solde de l'année précédente n'est pas conservé). Cette recharge est comprise dans le tarif de la redevance ordures ménagères. Le solde de passages restants s'affiche sur la borne à l'entrée de la déchèterie lors de l'ouverture de la barrière.

Perte de la carte magnétique :

En cas de perte, une nouvelle carte peut vous être délivrée par la Communauté de communes. **Elle sera facturée 5 €.**



Pour les professionnels

L'accès se fait via **une carte magnétique** dédiée aux activités professionnelles. En fonction de la catégorie de redevance dans laquelle vous vous situez, la carte magnétique est créditée de 20€ ou 50€/an. Se référer au site internet de la Communauté de communes pour consulter les tarifs des matériaux. Afin de connaître le crédit restant, veuillez écrire à l'adresse :

contact.environnement@mainecoeurdesarthe.fr



Les modalités d'accès

Les déchèteries intercommunales se situent à Montbizot et Neuville-sur-Sarthe. **L'accès se fait au moyen d'une carte magnétique personnelle.**

Les horaires d'ouverture

Déchèterie de Montbizot

Lundi : 14h-16h45*
Mercredi : 9h-12h et 14h-16h45*
Jeudi : 14h-16h45*
Vendredi : 14h-16h45*
Samedi : 9h-12h et 14h-16h45*

Déchèterie de Neuville-sur-Sarthe

Lundi : 9h-12h
Mardi : 14h-16h45*
Mercredi : 9h-12h et 14h-16h45*
Vendredi : 8h30-12h30
Samedi : 9h-12h et 14h-16h45*

*Fermeture à 17h45 du 1er avril au 30 septembre.
Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Déchèterie de Saint-Saturnin

Uniquement pour les habitants de La Bazoge et Neuville rive droite

Lundi : 14h-18h
Mardi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h



Les déchèteries

Montbizot

ZA La Pièce du Bois
72380 Montbizot

Zone d'activités
GARE
Ballon-St Mars

Rue Paillard-Ducérog

Ste-Jamme
Mairie

Entrée

Borne
pour badger

Pour faire un don de
matériels, bibelots, meubles
et textiles, pensez aux
ateliers ESTIM :

Sortie

Ateliers
ESTIM

Tél. : 02 43 20 03 55
Mardi, mercredi, jeudi :
9h-12h et 13h30-16h30

(situés face à la déchèterie)

Chalet

Bois
Aménagement

Encombrants

Cartons

Encombrants

Déchets
verts

Ferrailles

Déchets
verts
Gravats

Gravats

Stockage électroménager,
produits toxiques, huile de
vidange, piles, néons

Garage

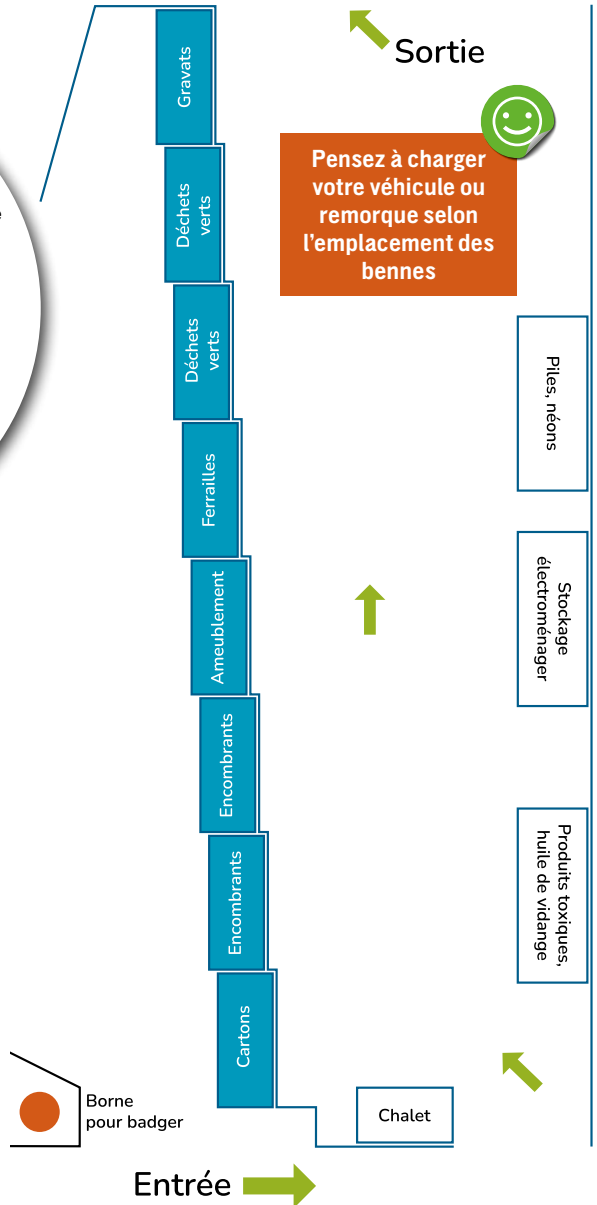
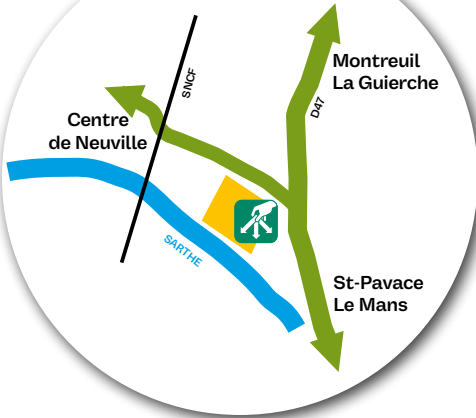
Local
gardien

Pensez à charger
votre véhicule ou
remorque selon
l'emplacement des
benne



Neuville-sur-Sarthe

ZA La Grouas
72190 Neuville-sur-Sarthe





Une seconde vie pour son électroménager

Gérer son électroménager en panne ou en fin de vie avec la règle des 3 R

SI MON APPAREIL NE FONCTIONNE PLUS OU MOINS BIEN

Réduire mes déchets en le faisant réparer

Pour allonger la durée de vie de mon appareil en panne, je peux :

- L'apporter à un **Repair Café** organisé par la **Maison des Projets (MDP)** à Ballon-Saint Mars. Des bénévoles bricoleurs prennent en charge mon appareil électroménager pour lui donner une seconde vie. **Renseignements au 02 43 27 36 77.**

- Consulter l'**annuaire Répar'acteurs** (reparacteurs.artisanat.fr) afin de trouver un réparateur près de chez moi spécialisé dans la réparation (smartphone, tablette, électroménager, mobilier...).

Réutiliser

Je souhaite m'en séparer même s'il fonctionne encore.

Je fais un don aux **Ateliers Estim situés à Montbizot** (en face de la déchèterie), à Emmaüs ou Envie Maine qui récupèrent le matériel fonctionnel. Après vérification et remise en état si besoin, l'électroménager est revendu à prix réduit.

SI MON APPAREIL NE FONCTIONNE PLUS DU TOUT !

Recycler

Afin qu'il soit recyclé, je peux :

- Le déposer en magasin, dans le cadre du « un pour un ».

En contrepartie de l'achat d'un matériel neuf, **le vendeur a l'obligation de reprendre l'ancien**. Je peux également lui laisser l'emballage de mon nouveau produit.

- Le déposer dans **les déchèteries intercommunales** de Montbizot et Neuville-sur-Sarthe.

La redevance

À quoi sert cette redevance ?

Elle permet de financer les dépenses liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets du territoire. Cela comprend les ordures ménagères déposées dans les sacs verts, le tri sélectif collecté en porte à porte dans le bac à couvercle jaune, le verre collecté en points d'apports volontaires et l'accès en déchèterie ainsi que les charges annexes.

Afin que le budget annexe déchets de la collectivité soit à l'équilibre, la redevance ordures ménagères couvre l'ensemble des dépenses restant à charge une fois les recettes liées à la valorisation perçues.

Le saviez-vous ?

Si vous quittez le territoire, votre redevance peut être recalculée.

Pour en savoir plus, rapprochez-vous du service environnement de la Communauté de communes.

Les documents qui vous seront demandés pour recalculer la redevance varient que vous soyez propriétaire ou locataire

Vous étiez propriétaire

➔ Attestation de vente

Vous étiez locataire

➔ État des lieux de sortie ou justification de la nouvelle habitation

Dans les deux cas :

➔ Nouvelle adresse

➔ RIB

➔ Retour de la carte déchèterie



e des ordures ménagères



Données 2021



Émetteur de la créance
COC MARNE COEUR DE BARTHÉ
24 LES PETITES FORGES
PARC DES PETITES FORGES
35900 JOYE L'ABBE
Téléphone : 02 43 27 37 20
Internet : Finances

AVIS DES SOMMES À PAYER
Ampliation de titre de recette

Destinataire de votre paiement
Centre des Finances Publiques
TRESOR PUBLIC AGGLO MANCHELLE
BOULEVARD DE FLORIE
75000 LE MANS CEDEX 1
Téléphone : 02 43 01 08 15
Internet : Finances

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1817-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rattacher

Budget	Section	N° Section	N° Titre
4140	2003	4	4775

Adresse de paiement par internet : www.tpi.budget.gouv.fr
Identifiant collecteur : 016453
Référence : 2021-4775-1

Date d'émission du titre de recette : 21/05/2021

Chap	PIN	CH1	CH2	Montant	Montant TTC
ORDURES MENAGERES 1 PERSONNES ANNEE 2021-2023-2024	18.00			18.00	18.00
TOTAL GÉNÉRAL					18.00 €

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

CHOLLET DAVID PRÉSIDENT

Feuille 1 sur 1

Application : HELIOS
Avis des sommes à payer
SOMME À PAYER EN EUROS : 18.00

RÉFÉRENCES :
Fiche : 470202
Titre de recette : 4040-2021-4775

NE REND INSCRIVE SOUS CE TRAIT : NE PAS PLIER

Centre d'encaissement
DES FINANCES PUBLIQUES
35900 RENNES CEDEX 9

000000454219
850033000159 1010000047750000010720325989806 16600

Payer sa facture

La facture est envoyée **à partir du 15 mai** pour l'année en cours (ou mi-novembre pour les nouveaux habitants du territoire).

Les modes de règlement possibles :

- En espèce auprès des buralistes agréés (flashez le QR Code ci-contre)
- Par chèque
- Par prélèvement en une fois à échéance. Demande à effectuer auprès de la Communauté de communes
- Par carte bancaire sur internet via le service PAYFIP



- Références pour paiement par internet
- Montant de la facture
- Objet de la facture
- Talon détachable pour paiement par chèque

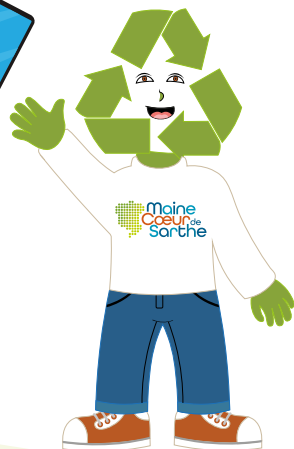


Pour aller plus loin

Des liens bien utiles...

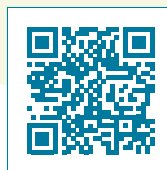
Annuaire **Manger local en Pays du Mans**

www.paysdumans.fr/ou-manger-en-pays-du-mans/manger-des-produits-locaux



La Famille presque Zéro Déchet

www.famillezerodechet.com



Zéro Déchet en Pays du Mans

www.paysdumans.fr/projets/zero-dechet



Annuaire Répar'Acteurs en Pays du Mans

www.paysdumans.fr/annuaire-des-reparateurs-en-pays-du-mans



Collecte solidaire en mairie :

Renseignez-vous dans votre mairie

Pour toute question sur le service environnement :

contact.environnement@mainecoeurdesarthe.fr

**À JETER ?
À RECYCLER ?**
POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI

Disponible sur
App Store

DISPONIBLE SUR
Google play

Windows
Phone



CITEO

EcoLogic

PAYS
DU MANS

ECO
DSS

écomobilier

Maine
Cœur
Environnement

Responsable de publication : David Chollet, président
Coordination du bulletin : Le président, les vice-présidents,
les conseillers délégués et les agents de la Communauté de communes
Maquette/Oréation : Cemjika Pao (www.cemjika.com)
Impression : Imprimerie Fresnoise
Tirage : 12000 exemplaires - Date de publication : Mars 2022

Communauté de communes
Maine
Cœur de
Sarthe